



**Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports**

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « prévention santé-environnement », au titre de l'année 2016

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire, notamment le 4° du I de l'article 11 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « prévention santé-environnement » ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « prévention santé-environnement », au titre de l'année 2016 :

Mme COLLE Delphine	Ingénieure du génie sanitaire à la direction générale de la santé <u>Présidente</u>
M. CANTELOUP Edouard	Ingénieur d'études sanitaires principal à l'agence régionale de santé Normandie
M. CONSEIL Pierre	Ingénieur d'études sanitaires à l'agence régionale de santé Nord-Pas-de-Calais Picardie
M. HENOT Laurent	Ingénieur d'études sanitaires à l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
Mme SURREL Laurence	Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale de santé d'Auvergne Rhône-Alpes

Article 2

En cas d'indisponibilité de Mme Delphine COLLE, la présidence sera assurée par M. Edouard CANTELOUP.

Article 3

Cet examen est classé dans le groupe II.

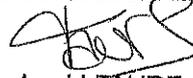
Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **09 MAI 2016**

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Pour la ministre et par délégation par empêchement de la sous-directrice
du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels

L'adjointe au chef du bureau du recrutement


Ingrid FAURE